



DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de BONDUES.

FINANCES

N° 2025-105
Régie de recettes

Fixation du prix de vente des billets à l'Espace culturel

Vu la décision municipale n° 03-15 en date du 25 septembre 2003 instituant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de manifestations à vocations culturelles,

Vu la décision municipale n° 03-15 du 25 septembre 2003, modifiant la régie de recettes de spectacles à vocation culturelle et autres manifestations diverses,

Vu la délibération n° 24-3-2 en date du 17 octobre 2024 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente des billets des spectacles de la saison culturelle,

DECIDONS

Article 1

La programmation des spectacles municipaux de la saison culturelle de Bondues a été définie pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Article 2

Les prix de vente des billets ont été fixés pour chaque spectacle :

- *Comedy club*, vendredi 16 janvier à 20h > tarif plein : 15 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – de 18 ans
- *Paris-New York*, dimanche 25 janvier à 16h > tarif plein : 12 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – de 18 ans

- *Germinal, l'intemporel*, vendredi 30 janvier à 20h > tarif plein : 15 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – de 18 ans
- *Camping cosmos*, samedi 14 février à 10h et 11h30 > tarif plein : 8 euros / tarif réduit : 5 euros
- *Chapeau, la mer !*, mercredi 18 février à 14h30 > tarif plein : tarif plein : 8 euros / tarif réduit : 5 euros
- *Romanesque*, vendredi 27 mars à 20h30 > tarif plein : 30 euros / tarif réduit : 25 euros
- *Resonancia ; Ukulele boboys feat Thibault Dille* vendredi 10 avril à 20h > tarif plein : 15 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – de 18 ans
- *Lucienne Eden ou l'île perdue*, mercredi 15 avril à 14h30 > tarif plein : 8 euros / tarif réduit : 5 euros
- *La nuit du blues au féminin, 17^{ème} édition*, samedi 25 avril à 20h > tarif plein : 18 euros / tarif réduit : 15 euros / gratuit pour les – de 18 ans
- *Au fond des mers*, samedi 9 mai à 10h et 11h30 > tarif plein : 8 euros / tarif réduit : 5 euros
- *Planistologie*, samedi 30 mai à 20h et 31 mai à 16h > tarif plein : 15 euros / tarif réduit : 10 euros / gratuit pour les – de 18 ans

Le tarif réduit est accordé, sur justificatif, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux personnes de 65 ans et plus et aux groupes constitués d'au moins 5 personnes.

La réduction est appliquée également aux enfants de moins de 18 ans pour les spectacles jeune public.

La gratuité est appliquée sur les spectacles pour les personnes de moins de 18 ans (hormis les spectacles jeune public et *Romanesque*).

Le personnel de la mairie de Bondues bénéficie du tarif réduit pour chaque spectacle.

Article 3

Dans le choix des billets de spectacles proposés, il est ajouté le billet « invitation » qui pourrait être offert dans le cadre de certaines manifestations. Ils sont également mis à disposition des producteurs selon les termes de certains contrats.

Article 4

M. le Directeur Général des Services est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Fait à Bondues, le 19 novembre 2025

Patrick Delebarre
Maire de Bondues

